



Organisation des courses du Trail des Buis du 25 février 2024 à BUXEROLLES

REGLEMENT

Seules les personnes munies d'une licence d'athlétisme (ou d'un pass running) de la saison en cours ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an pourront s'inscrire aux courses. Les mineurs devront avoir en plus une autorisation parentale.

Pour toutes les courses, la remise des récompenses aura lieu à partir de 11h45 dans la salle de la Rotative à la Maison des Projets.

Des parkings sont mis à disposition des coureurs devant la Maison des Projets et route de l'Ormeau, face à l'allée du Parchemin.

Les courses de 18, 10 et 6 km se déroulent sur des chemins, à l'exception de la rue de la Caborne, des Sables, route de l'Ormeau, chemin de la Loubantière et le croisement route de la Vallée et route de l'Ormeau à l'Orbras.

Les courses pour les enfants se déroulent entièrement sur du stabilisé. Il est impératif de respecter le code de la route, notamment lors de la traversée des voies empruntées par les véhicules.

Un chronométrage sera placé à l'arrivée de chaque course.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée de chaque course.

Inscriptions

- En ligne : www.runchrono.fr
- Samedi 24 février de 15h à 18h : Maison des Projets à Buxerolles
- Dimanche 25 février sur place à partir de 7h30

Retrait des dossards

- Samedi 24 février de 15h à 18h : Maison des Projets à Buxerolles
- Dimanche 25 février sur place à partir de 7h30

Courses de 18, 10 et 6 km

- Course 18 km : départ à 9h00 Allée du Québec (près du gymnase Colette Besson),
- Courses 10 et 6 km : départ commun à 9h15 Allée du Québec (près du gymnase Colette Besson).

Deux ravitaillements sont prévus : entre les km 6 et 7 et entre les km 12 et 13. Chaque coureur doit se munir de son propre gobelet.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Seules les personnes nées en 2008 et avant peuvent participer aux courses de 6 et 10 km, les mineurs devront avoir une autorisation parentale.

Seules les personnes nées en 2004 et avant peuvent participer à la course de 18 km.

Course de 0,9 km

Course ouverte aux poussins, aux benjamins et aux écoles d'athlétisme. La présence des parents ou de leurs représentants est obligatoire au moment du départ.

Le départ aura lieu Allée du Québec (près du gymnase Colette Besson) à 11h.

Course de 1,7 km

Course ouverte aux benjamins et aux minimes. La présence des parents ou de leurs représentants est obligatoire au moment du départ.

Le départ aura lieu Allée du Québec (près du gymnase Colette Besson) à 11h05.

Lors de cet événement, l'association réalise des prises de vue photographique et des vidéos. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives aux droits à l'image, les personnes autorisent à faire reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre associatif. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toutes les formes et tous les supports connus et inconnus à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extrait, et notamment : presse, livre, support numérique, exposition, publicité, projection publique, site internet et réseaux sociaux.